

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 20 juin 2012

L'an deux mil douze, le 20 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 14 juin 2012 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THOMAS, Maire.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme METZ, Mme RABAH, MM. PIEKARSKI, F.PINET, G.AUDIGNON, E.LAUBE, E.BRIMONT

Absents : MM. A.GUILLOU, Y.BARBER, EUZET, ZIEMINSKI

Secrétaire de séance : Madame METZ

Monsieur le Maire donne lecture du conseil municipal du 19 avril 2012.

Monsieur le Maire lit et commente le mail envoyé par Monsieur LALLEMAND suite à la distribution du journal communal rédigé par Monsieur THOMAS qui précise qu'il l'a fait seul, sans consulter les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2011 Communal et Eau et assainissement du percepteur :

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour laisser les membres du conseil débattre sur le compte administratif 2011 et voter :

1 - Approbation et vote du compte de gestion 2011 du percepteur concernant la commune

Délibération 13-2012

Compte de gestion de la commune :

	<i>Résultat à la clôture exercice 2010</i>	<i>Part affectée à l'investissement exercice 2011</i>	<i>Résultat exercice 2011</i>	<i>Résultat de clôture exercice 2011</i>
I – Budget principal				
Investissement	- 87,128,19		51,624,96	- 35,503,23
Fonctionnement	417,462,94	87,128,19	41,394,85	371;729,60
TOTAL	330,334,75	87,128,19	93,019,81	336,226,37

Votants 7, Pour : 6, Contre : 1

Le conseil approuve le compte de gestion 2011 de la commune.

2 - Approbation et vote du compte de gestion 2011 du percepteur concernant l'eau et l'assainissement

Délibération 14-2012

Compte de gestion eau et assainissement

	Résultat à la clôture exercice 2010	Part affectée à l'investissement exercice 2011	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture exercice 2011
I – Budget principal				
Investissement	5.110,82		12.209,82	7.099,00
Fonctionnement	107.517,17	5.110,82	40.133,89	142.540,24
TOTAL	102.406,35	5.110,82	52.343,71	149.639,24

Votants 7, Pour : 6, Contre : 1

Le conseil approuve le compte de gestion Eau et Assainissement 2011.

3 - Approbation du Compte Administratif 2011 de la commune.

Délibération 15-2012

Compte administratif de la commune :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		330.334,75	87.128,19		87.128,19	330.374,75
Opérations de l'exercice	606.274,66	647.669,51	321.368,46	372.993,42	927.643,12	1.020.622,93
Totaux	606.274,66	978.004,26	408.406,65	372.993,42	1.014.771,31	1.350.997,68
Résultats de clôture		371.729,60	35.503,23			336.226,37

Votants 7, Pour : 6, Contre : 1

Le conseil approuve le compte administratif 2011 de la commune.

4 - Approbation du Compte Administratif 2011 eau et assainissement

Délibération 16-2012

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		107.517,17	5.110,82		5.110,82	107.517,17
Opérations de l'exercice	5.705,58	45.839,47		7.099,00	5.705,58	52.938,47
Totaux		153.356,64	5.110,82	7.099,00		160.455,64
Résultats de clôture		147.651,06		1.988,18		149.639,24

Votants 7, Pour : 6, Contre : 1

Le conseil approuve le compte administratif 2011 Eau et Assainissement.

5 - Affectation des résultats 2011 du budget communal

Délibération 17-2012

Il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 pour équilibrer le budget primitif 2012 en section d'investissement au compte 1068 à savoir : **35 503,23 €**

Votants 7, Pour : 6, Contre : 1

Le conseil approuve l'affectation du résultat du budget communal 2011.

6 - Affectation des résultats 2011 du budget eau et assainissement

Délibération 18-2012

Il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2011 pour équilibrer le budget primitif 2012 en section d'investissement au compte 1068 à savoir **5.110,82€**,

Votants 7, Pour : 6, Contre : 1

Le conseil approuve l'affectation du résultat du budget 2011 Eau et Assainissement.

Monsieur Eric LAUBE annonce sa démission du Conseil Municipal. Il enverra dès le lendemain sa lettre à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Maire.

7 – Tarif de la cantine scolaire à la rentrée 2012

Délibération 19-2012

Madame METZ informe les membres du Conseil qu'une augmentation de 2%, soit 0,06 € par repas sera appliquée par le traiteur à partir de la rentrée 2012.

Les membres du Conseil délibèrent pour savoir si cette augmentation sera prise en charge par la commune comme l'an passé ou si elle sera répercutée aux familles.

Les membres du Conseil proposent qu'elle soit répercutée aux familles.

Votants : 8, Pour : 4, Contre : 1, Abstention : 3

Le conseil décide de répercuter aux familles la hausse de 0,06 € par repas à compter du mois de septembre 2012.

8 – Subvention accordée par enfant pour l'année scolaire 2012-2013

Madame METZ propose que la subvention accordée pour l'année scolaire 2012-2013 soit identique à l'année précédente, soit 33 € par enfant.

Votants : 8, Pour 8

Le conseil décide de verser une subvention de 33 € par enfant pour l'année scolaire 2012-2013.

9 – Scolarisation extérieure au Canton de Nanteuil le Haudoin

Délibération 20-2012

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu des demandes de subventions,

concernant la scolarisation d'enfants dans des collèges en dehors du canton de Nanteuil le Haudouin. Il convient de prendre une délibération pour décider si le conseil accepte de payer des subventions pour des scolarisations en dehors du canton.

Votants 8, Pour 0, Contre : 7, Abstention : 1

Le conseil décide de ne pas payer de subventions concernant la scolarisation en dehors du canton de Nanteuil le Haudouin

10 - Réhabilitation de l'abreuvoir

Délibération 21-2012

Monsieur PINET informe le conseil, qu'en accord avec le PNR, un devis a été demandé à la société SALENCY pour remplacer CONCORDIA pour effectuer la suite des travaux de réhabilitation de l'abreuvoir.

Le devis de la Ste SALENCY s'élève à 12 500 € HT.

Monsieur le Maire demande à ce que le conseil vote pour que la Ste SALENCY remplace CONCORDIA, pour un montant HT de 12 500 €.

Votants 8, Pour 7, Abstention 1

Le conseil décide de remplacer CONCORDIA par la société SALENCY, pour effectuer la suite des travaux de réhabilitation de l'abreuvoir pour un montant HT de 12 500 €.

11 – Cimetière

Madame METZ informe le conseil que le soir, des adolescents jouent à la pétanque et font du scooter dans le cimetière. Elle propose que les portes du cimetière soient fermées à clef la nuit.

Les membres du conseil décident que le cimetière sera fermé à clef de 20h à 8h à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le matin en semaine il sera ouvert par les employés municipaux à 8h. Le week-end et les jours fériés un élu ouvrira les portes. Madame Fernande HEURTER s'est proposée pour effectuer la fermeture chaque soir à 20h.

12 – Salle polyvalente

Délibération 22-2012

Madame METZ informe le conseil que, pratiquement à chaque fois que la salle polyvalente est louée, il y a des contestations sur la propreté du sol par les locataires à la prise de la salle le vendredi soir et par les employés communaux le lundi matin.

Il est proposé d'augmenter le tarif de location de la salle afin qu'une femme de ménage nettoie le sol avant et après chaque location.

D'autre part, il est également proposé que la vaisselle soit incluse dans le prix de location, le placard où elle est rangée ne fermant pas à clef, l'accès est libre.

Après délibération du conseil il est proposé de voter la location de la salle polyvalente à 250 € au lieu de 200 €

Votants 8, Pour 8

Le conseil décide de louer la salle polyvalente à 250 € pour le week-end.

13 - Régime indemnitaire des agents

Délibération 23-2012

En 2006, un régime indemnitaire ayant été créé mettant en place une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et une Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) pour les filières Technique et d'Animation, il est proposé aux membres du conseil d'étendre ces indemnités aux filières Administrative et Médico-Sociale.

Le coefficient applicable est de : 0 à 8 pour l'IAT et de 0,8 à 3 pour l'IEMP.

Les indemnités sont applicables aux agents non titulaires.

Il est rappelé que, conformément à la délibération prise le 19 juin 2006, en cas d'absence il sera retiré à l'agent 2/30^{ème} de sa prime par jour d'absence, sauf pour les congés annuels, les congés maternités ou toute autre circonstance laissée à la libre appréciation du Maire.

Votants 8, Pour 7, Abstention 1

Le conseil décide d'étendre l'IAT et l'IEMP aux filières Administrative et Médico-Sociale. Le coefficient applicable pour toutes les filières est de 0 à 8 pour l'IAT et de 0,8 à 3 pour l'IEMP et applicables aux agents non titulaires.

14 – Indemnités de Madame BERTHIER

Délibération 24-2012

Lors des précédents conseils municipaux il a été accordé à Madame BERTHIER le paiement de ses indemnités en totalité jusqu'à la fin du mois de juin.

Monsieur le Maire demande que le conseil se prononce pour la continuité ou l'arrêt du versement des indemnités.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil municipal son accord pour l'arrêt du versement des indemnités à compter du 30 juin 2012.

Votants 8, Pour 7, Contre 1

Le conseil décide d'arrêter le versement des indemnités à Madame BERTHIER à compter du 30 juin 2012.

Questions diverses

15 – Heures supplémentaires

Délibération 25-2012

Madame METZ informe le conseil qu'une délibération doit être prise fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Après délibération, le conseil soumet au vote la décision que tous les emplois de toutes les filières de la commune ont des missions qui impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Votants 8, Pour 8

Le conseil décide que tous les emplois de toutes les filières ont des missions qui impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Monsieur le Maire informe le conseil que compte-tenu du montant prévisionnel du remplacement de la station d'épuration de Ver, il sera probablement nécessaire d'augmenter le montant de l'eau.

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Péron, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il attend d'avoir le chiffrage pour Loisy pour soumettre le tout au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va faire une demande à EDF Oise pour que notre commune leur soit rattachée. Pour le moment nous dépendons d'EDF Seine et Marne, ce qui nous pénalise financièrement et matériellement dans certain cas.

Madame METZ, précise que dans le dernier compte rendu du conseil du 19 avril 2012, il a été cité le carrefour de la rue des Entelles et la rue Gérard de Nerval. Il s'agit bien évidemment d'une erreur de transcription, ce carrefour n'existant pas : il s'agit de la rue des Entelles et de la route de Ver.

La séance est levée à 22 h 30

LISTE DES MEMBRES PRESENTS
CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2012

Nom	Prénom	Signature	Motif d'empêchement
THOMAS	Jean Guy		
METZ	Lydia		
RABAH	Myriam		
AUDIGNON	Gilles		
LAUBE	Eric		
PIEKARSKI	Patrice		
PINET	Franck		
BRIMONT	Eric		